NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Embûches de la Vie

Une autre a tué une femme à Lille ; une autre a tué un enfant à Saint-Omer. — A La Madeleine, un tramway a tamponné une automobile et le chauffeur a été blessé. — A La Bassée, une explosion a fait cinq blessés. A Douai, dans une savonnerie, un homme a été cuit vif.

Une femme tuée par une automobile

A LILLE

Depuis quelques jours les accidents d'automobile se multiplient d'une façon effrayante.

Hier encore, une femme, dont l'identité est encore inconnue, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

A quatre heures de l'après-midi, l'automobile de M. Maxime Descamps, 24, rue de Tournai, conduite par le chauffeur René Godin, revenait de chercher des enfants au pensionnat « Blanche de Castille », lorsqu'au carrefour de la place de Tourcoing et de la rue de La Bassée, un choc violent fut imprimé à la voiture en même temps qu'un cri déchirant se faisait entendre.

Le chauffeur descendit et trouva une femme étendue sous le châssis.

La victime, qui ne donnait plus signe de vie fut aussitôt transportée à l'établissement Blanche de Castille. Le docteur Deschemaker, appelé en toute hâte, arriva immédiatement, mais ne put que constater le décès, occasionné par l'écrasement de la cage thoracique.

La malheureuse qui ouvrait un parapluie, au moment où elle traversait la chaussée fut surprise par l'arrivée de l'auto et ne put se garer à temps.

Il a été impossible d'établir l'identité de la victime, aucun papier n'ayant été trouvé sur elle.

Cette femme paraît âgée d'une soixantaine d'années et semble appartenir à une condition modeste.

M. Roussenac, commissaire du quartier, a fait transporter le corps à la morgue.

***

Une auto tamponnée par un car Mongy

A LA MADELEINE

Le chauffeur grièvement blessé

Hier à midi, à l'angle du chemin du Romarin, à La Madeleine, un car Mongy, venant de Roubaix, a tamponné un taxi-auto, conduit par son propriétaire, M. Lucien Deligne, 43 ans, demeurant chemin du Moulin.

Celui-ci, au sortir de Lille, invita un de ses amis, M. Delporte, accompagné de son fils, à prendre place sur la voiture.

Arrivée à l'entrée du chemin du Romarin, le chauffeur s'arrêta pour permettre aux voyageurs de descendre, et s'engagea ensuite sur la voie du tramway.

A ce moment arrivait le car N° 427, se dirigeant vers Lille. Malgré tous ses efforts, le wattman Charlet, ne put éviter la collision qui fut terrible.

L'auto fut projetée à cinq mètres tandis que le chauffeur allait rouler sur le côté de la chaussée.

Quand on le releva on constata des contusions sur tout le corps et des plaies très graves à la tête.

En attendant l'arrivée des docteurs Benoit et Tréhouse qu'on avait prévenus, M. Delanghe, pharmacien, rue des Chats-Bossus, qui se trouvait sur le car, donna les premiers soins au blessé.

Celui-ci a été ramené à son domicile.

L'auto est complètement hors d'usage.

Quant au tramway, il n'a subi que des dégâts insignifiants.

Les responsabilités de cet accident seront établies par M. le commissaire de La Madeleine.

***

Enfant tué par une auto

A SAINT-OMER

Dimanche, vers la fin de l'après-midi, un petit garçon, âgé d'environ cinq ans, fils des époux Spetcers, jardiniers au faubourg de Lysel, a été tué sur la route de Clairmarais par l'automobile d'un négociant de la ville, M. Mittaine, fabricant de lingeries, rue Dalemagne.

***

Blessé par une auto

A HAZEBROUCK

Le sieur Louis Dercide conduisait un tombereau chez M. Jules Crinquette, cultivateur, lorsqu'arrivé à la Haute-Rue, section du Souverain, il fut renversé par une automobile. Il a reçu de fortes contusions à la tête et des blessures sur le corps. On lui prodigua les premiers soins.

***

Une explosion à La Bassee

CINQ BLESSÉS

Importants dégâts

Lundi matin, à 9 heures 50, une formidable explosion, blessant cinq personnes, s'est produite à La Bassée, près de l'atelier de M. Victor Quéniart, chaudronnier-constructeur.

M. Victor Quéniart travaillait avec ses fils, ses neveux et trois ouvriers dans l'atelier, qui est situé au fond de la cour, derrière son habitation.

Dans la cour, son fils Georges, âgé de 21 ans, et son neveu, Noël Verdier, 19 ans, étaient en train d'ouvrir la valve d'un tube d'hydrogène pur, pour procéder à des travaux de découpage.

Ils faisaient cette opération avec toutes les précautions désirables, quand se produisit l'explosion, dont les effets furent terribles.

Georges Quéniart et Noël Verdier furent projetés à dix mètres de là, comme de simples ballons de football. Ils se relevèrent, l'un avec une blessure sérieuse au poignet gauche, l'autre avec des contusions aux jambes.

Dans l'atelier, le bruit des marteaux et des machines-outils avait cessé.

Les deux jeunes gens s'attendaient à retrouver leur père, leurs frères et les ouvriers écrasés et affreusement mutilés sous un amas de décombres.

L'atelier présentait, en effet, un aspect lamentable. On eût dit qu'il avait subi un bombardement. Sa toiture s'était effondrée et ses murailles étaient percées d'ouvertures béantes.

Cependant, Georges Quéniart retrouva tout le monde sain et sauf. M. Quéniart et ses ouvriers, couchés littéralement sur le sol par la vent de l'explosion, étaient restés quelques secondes comme endormis. Pendant que l'on s'embrassait de joie de se retrouver en aussi bon état, des cris d'effroi et de douleur sortaient de la maison d'habitation de M. Quéniart et des maisons voisines.

De gros gâts, le déplacement d'air a fait des ravages très importants.

Il avait emporté tout ce qui se trouvait sur son passage.

Portes et fenêtres avaient volé en éclats, leurs chambranles étaient arrachés ou disloqués.

Les débris emportés comme des projectiles lancés avec force brisèrent le mobilier, traversèrent les plafonds ou firent des trous dans la muraille.

L'ATELIER DE M. QUÉNIART EST COMPLÈTEMENT ANÉANTI

L'atelier de M. Quéniart n'offre plus qu'un amas informe de débris de toutes sortes.

Les morceaux lourds de tube, lancés comme des obus, ont brisé les machines-outils, culbuté les forges et déchiqueté des chaudières.

UNE VILLA VOISINE EST ENDOMMAGÉE

Les demoiselles Bean, habitant une villa située à quinze mètres de l'atelier de M. Quéniart, ressentirent une violente commotion. C'est par un hasard vraiment étonnant qu'elles ne furent pas blessées, car elles furent couvertes de débris de verre.

Les fenêtres de leur habitation, les portes et les persiennes sont brisées ou disloquées. La toiture est presque entièrement défoncée.

PLUSIEURS MAISONS DE LA RUE DE LA GARE ONT LEURS VITRES BRISÉES

Après avoir traversé comme une trombe la maison de M. Quéniart, où il n'a rien laissé debout, le déplacement d'air s'en est allé causer d'autres dégâts de l'autre côté de la rue de la Gare, dont la largeur est de vingt mètres.

Il arracha une grille en fer, brisa les carreaux de plusieurs maisons et donna aux couvreurs, sur toutes les maisons, du travail pour plusieurs jours.

Chez M. D..., les meubles ont été renversés et la vaisselle mise en pièces.

Un morceau d'acier, pesant 7 k. 700, provenant du tube d'hydrogène, qui a explosé, fut retrouvé quatre cents mètres plus loin, dans un jardin.

L'ÉTAT DES BLESSÉS

Les victimes de cet accident sont dans un état très satisfaisant. On peut craindre toutefois, que la petite Jeanne Quéniart perde l'œil gauche dans lequel est venu se planter un éclat de verre. M. Quéniart père, qui eut également le visage criblé d'éclats de verre, a reçu en outre, une forte commotion, dont il a peine à se remettre. Quant à son fils Georges et à son neveu, Noël Verdier, ils vont aussi bien que possible.

L'explosion a causé une vive émotion dans toute la région et à la nouvelle de l'accident, de nombreuses marques de sympathies sont parvenues à M. Quéniart.

***

Horrible accident dans une savonnerie

A DOUAI

Un homme cuit vif dans une cuve de savon en ébullition

Un accident horrible s'est produit lundi à 5 heures du soir, à la savonnerie Raoul, quai Desbordes, à Douai.

Le manœuvre Charles Deron, âgé de 25 ans, célibataire, demeurant chez ses parents, quai Devigne, versait de l'eau dans une cuve, quand soudain, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans une cuve contenant du savon bouillant à une température de 200 degrés centigrades.

Un autre ouvrier, témoin de l'accident, M. Dupont, appela au secours et fit sauter la courroie qui actionnait le malaxeur, mais déjà le malheureux était disparu dans la matière en ébullition.

La vidange de la cuve fut entreprise, malgré l'intense chaleur et le danger que présentait l'opération, par les ouvriers de la maison qui, avec un rare courage, se relayèrent à tour de rôle.

Enfin, vers six heures moins le quart, on aperçut le cadavre du malheureux qui gisait sous le malaxeur.

La vidange continua et vers sept heures du soir, on put enfin retirer le cadavre dont les chairs, qui tombaient en lambeaux, furent déposées dans un cercueil après les constatations d'usage faites par la police et le docteur Baude.

La famille de la victime avait été prévenue entre-temps, de sorte que le père et un frère du malheureux assistèrent aux lamentables et angoissantes opérations du sauvetage ce pendant que, dans la rue, la foule nombreuse commentait ce navrant accident.

Un couvreur tombe d'un toit

A MARCQ-EN-BARŒUL

Marcel Flipo, seize ans, apprenti couvreur, au service de M. Blanan, entrepreneur, travaillait, lundi matin, à la réfection d'une toiture à Marcq-en-Barœul, lorsque perdant l'équilibre, il vint s'abattre sur le sol.

On le releva ayant une double fracture des poignets, des contusions multiples et une plaie à la tête.

M. le docteur Masson, jugeant son état très grave, le fit conduire d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

LILLE

Cochon fait école

Les débuts du Syndicat des Locataires Lillois

Les révélations exploits de M. Cochon, créateur de syndicat des locataires parisiens, ont provoqué la constitution d'un syndicat analogue à Lille qui a, pour ses débuts, opéré hier soir le déménagement à la cloche de bois d'un soldat, père de trois enfants en bas âge. Il ne se produisit aucun incident, si tout se termina par un procès-verbal pour embarras de la voie publique dressé à M. Janssens, secrétaire du syndicat.

La femme de M. Labbé, soldat au 43e de ligne, habite avec ses trois enfants âgés de 31, 20 et 5 mois, une petite maison rue d'Arras, 169, cour Giscion, au loyer mensuel de 12 francs. Elle était en retard de trois mois de loyer et elle avait été condamnée à payer cet arriéré ; elle avait réglé la somme due au propriétaire, M. Geiger, fabricant de bouettes, rue d'Artois, mais il lui avait été impossible d'acquitter les frais de jugement s'élevant à 54 francs. En raison de ce non-paiement, elle devait être aujourd'hui expulsée par ministère d'huissier.

Pour protester contre cette expulsion, le syndicat des locataires lillois décide de déménager à la cloche de bois le misérable mobilier de M. Labbé, avant l'arrivée de l'officier ministériel. Vers six heures, M. Janssens, secrétaire du syndicat lillois, se présenta à son domicile avec de nombreux syndiqués. Les meubles furent chargés sur une baladeuse et le cortège se forma derrière un drapeau tricolore. Cette pacifique et peu banale manifestation attira une foule de curieux qui suivirent en lançant d'ironiques quolibets à l'adresse des propriétaires.

Le cortège arriva dans la cour de l'Hôtel de Ville, mais la police avait été prévenue : M. Lamoury, commissaire du quartier, donna un bon de logement à Mme Labbé et à ses enfants, le mari n'ayant pu quitter la caserne. La malheureuse famille s'en fut donc coucher à la « Marmite », rue Ban-de-Wedde, tandis que les syndiqués cherchaient en vain un abri pour leur baladeuse. N'ayant trouvé aucune remise hospitalière, ils abandonnèrent le mobilier sans autre forme de procès dans la cour de l'Hôtel de Ville, en face de la recette municipale, et pour ce fait M. Janssens fut gratifié d'une contravention pour abandon de voiture et embarras sur la voie publique.

Les curieux qui avaient envahi la cour de la mairie se dispersèrent lentement en compatissant les propriétaires et les vautours.

Un agent a surveillé pendant toute la nuit la fameuse charrette à bras.

NOTRE PEAU ET SON TRAVAIL

Notre peau est criblée de millions de pores ; chacun d'eux élimine les impuretés de notre sang et absorbe l'oxygène pur de l'air. Mais pour que ces admirables petits travailleurs accomplissent convenablement leur tâche, on doit leur éviter toute obstruction, sinon la peau s'étiole et le teint se fane. Pour éviter ces inconvénients, les femmes qui ont l'habitude d'employer des crèmes, des poudres et des fards doivent se laver le visage deux fois par jour. Pour ces lavages, le meilleur savon est la Savon Cadum. Délicat et adoucissant mais pareil, il débarrasse les pores d'une manière parfaite, il maintient la peau au état de santé et rehausse la beauté du teint. Toutes Pharmacies, 1 franc.

7300

Le cambriolage d'une bijouterie

A PARIS

Un des complices est retrouvé à la suite d'arrêt de Lille

Nous avons relaté le cambriolage commis le 16 mai dernier à la bijouterie Guillaume, 52, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

Un cinquième complice, Léon Rivollier, âgé de 26 ans, garçon de café, domicilié à Paris, vient d'être arrêté à Lille, dans les conditions suivantes :

Du 12 au 20 mai, de nombreux vols de bicyclettes étaient commis en ville, malgré la surveillance exercée par les agents de la Sûreté.

Le 18 mai, on signalait la présence à Lille de deux individus, habitant un garni, rue de la Vignette, se disant garçon de café, mais, en réalité, ne se livrant à aucun genre de travail.

L'un d'eux fut immédiatement pris en filature, et tandis qu'après s'être introduit à la consigne de la gare des voyageurs, il s'emparait d'une bicyclette, un agent lui mettait la main au collet.

Conduit devant M. Mathieu, chef de la Sûreté, il déclara se nommer Léon Rivollier et avoua être arrivé à Lille, depuis cinq jours avec un camarade, Jules Lorgnier, 21 ans, demeurant avec lui, rue de la Vignette. Ce dernier fut arrêté à son tour.

Poursuivant son interrogatoire, M. Mathieu apprit que ces deux individus se livraient au vol des bicyclettes qu'ils engageaient au Mont-de-Piété, ou qu'ils vendaient à des intermédiaires. Rivollier, accusé même son complice d'avoir, dans la matinée, dérobé deux bicyclettes.

Lorgnier, entre dans une violente colère. Furieux d'avoir été trahi, il « cracha le morceau », et avoua que Rivollier avait pris part au cambriolage de la bijouterie Guillaume, où ils enlevèrent pour 15.000 francs de bijoux.

Celui-ci essaya de nier, mais pressé de questions, il finit par avouer à M. Reymond, juge d'instruction, qu'il était bien l'un des auteurs de ce cambriolage. Il reconnut également que c'était lui qui avait pris le sac posé sur le comptoir de la bijouterie.

Les bijoux volés n'ont pas été retrouvés. Rivollier prétend qu'ils lui ont été soustraits par un individu qu'il ne connaît pas.

LIBERTÉ !

Serait-ce donc un vain mot dans ce libre pays de France ? Oui ou non, an étranger peut-il librement mettre sa vente au public une chose par lui inventée, et qui a prouvé son indiscutable valeur pour soulager maintes maladies, valeur confirmée par nombre de lettres de reconnaissance ?

Un Syndicat de Médecins, très touché apparemment par le succès du Docteur Macaura, arguant du fait que ce dernier ne possède pas le diplôme français de Docteur, lui conteste le droit de vendre son appareil et a déposé contre lui une plainte pour « exercice illégal de la médecine » bien que les faits prouvent surbondamment que, dans le cas actuel, il n'y ait nulle pratique de médecine.

En effet, le Docteur Macaura offre un appareil de massage vibratoire au public qui l'utilise lui-même pour soulager certaines formes de maladies dues à la congestion, à la mauvaise circulation du sang, un point c'est tout.

Il va de soi qu'en vendant cette machine au public il fait lui donner des explications sur son fonctionnement et son mode d'emploi : cela constitue-t-il « l'exercice illégal de la médecine » ?

Si on entrait dans cette voie, le pharmacien qui vend un bandage herniaire, qui préconise et expose la façon d'attacher une jambe de Bégy, articulée ou non, pratique aussi illégalement la médecine.

Tous les pharmaciens, bandagistes, etc..., qui vendent des appareils de massage ou autres transgressent-ils donc les lois françaises ?

Et la personne qui s'est procurée pour elle-même un appareil du Docteur Macaura s'expose-t-elle aussi aux rigueurs de la loi si, charitablement, elle s'emploie à soulager ses proches, parents ou amis ? Cela ne se discute même pas car si cela était, ce serait à désespérer d'employer en notre pays le mot si cher de « Liberté » !

LE CONGRÈS de la Fédération des Sociétés de la Libre Pensée du Nord

Dimanche s'est tenu à Lille le Congrès de la Fédération des sociétés de libre pensée du Nord, au siège social, 39, rue de Tournai. Les séances étaient présidées par Me André Tellier, avocat, président de la Pensée Libre, assisté de MM. Maillard, de Maubeuge ; Colsne, de Lezennes, et Taillandier, de Lille.

Dans la matinée avait été étudiée la revision des statuts ; il fut décidé de baisser à 0,15 la cotisation fédérale par an et par membre. Les vieux de la Libre Pensée de Thoupice général et de Saint-André déposèrent leurs doléances et réclamèrent le respect de la liberté de conscience et la laïcisation du hospice général. Plusieurs vœux furent en suite déposés tendant à l'enseignement du manuel scolaire primaire, en ce qui concerne les sciences exactes et la grammaire, et permettant le contrôle de [illegible] lité par l'Etat, réclamant [illegible] ble économie (publication en [illegible] ;

Invitant les libres penseurs à s'organiser sur tous les terrains où s'organisent les catholiques ;

Demandant l'enlèvement de la croix au Palais de Justice de Lille, et enfin un vœu en faveur de rétablissement des fêtes civiques.

Dans l'après-midi, les libres penseurs étudièrent les différentes questions qui seront soumises au Congrès national de Lille les 15, 16, 17 août.

Une longue discussion s'engagea ensuite entre Me André Tellier et Me G. Molthy, de Lille, au sujet du rôle de la Libre Pensée dans le droit à la vie et dans la politique. Les deux orateurs du jour suivant furent proposés à l'assemblée, résumant les avis des deux contradicteurs.

Voici le résumé de cet ordre de Me Molthy qui fut repoussé :

« Le Congrès fédéral des sociétés de Libre Pensée du Nord ;

« Considérant que la Libre Pensée n'est pas une doctrine mais une méthode, qu'elle est synonyme de droit au libre examen ;

« Qu'elle n'admet de par son nom même aucune limite à la pensée ;

« Qu'on ne peut donc pas la spécialiser à l'anticléricalisme pur et simple ;

« Considérant que la Libre Pensée ne doit pas rejeter simplement toute croyance imposée mais encore toute autorité prétendant imposer ces croyances et au nom de la dignité de la personne humaine rejeter ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique ;

« Déclare que la Libre Pensée doit être laïque, démocratique et sociale ».

L'ordre du jour de Me Tellier fut adopté à l'unanimité moins deux voix :

« Attendu que le sens traditionnel et très précis de la Libre Pensée est la doctrine de l'irréligion éclairée ;

« Que c'est dans cette précision qu'il faut chercher et le mobile pour lequel les libres penseurs seront réunis et le but de leur union ;

« Attendu que l'on ne saurait prétendre que le Libre Pensée est une méthode. Qu'elle se confond alors avec le rationalisme et perd sa raison d'être ;

« Qu'il ne convient pas qu'au nom de la raison la Libre Pensée entende imposer son opinion sur tous les actes et sur tous les problèmes ;

« Que les discussions les plus nombreuses et les plus graves pourraient s'en suivre ;

« Qu'il convient donc de limiter la Libre Pensée à l'antiréalisme ;

« Sur le droit à la vie ;

« Et attenda les considérants qui précèdent ;

« Attendu que le droit à la vie est le droit à la propriété ;

« Qu'il n'est pas dans le rôle de la Libre Pensée, mais dans celui des partis politiques auxquels appartiennent les libres penseurs de dire sous quelle forme l'organisation sociale assurerait la mieux le droit à l'existence matérielle des individus ;

« La Fédération du Nord ;

« Se refusant à prendre parti entre les multiples solutions préconisées par les divers partis politiques, déclare que toutes les sympathies de la Libre Pensée vont à une société qui assurerait par le droit à la vie l'indépendance intellectuelle et morale des individus, et passe à l'ordre du jour ».

MM. Biond et Vandervorren déposèrent ensuite le vœu suivant qui fut adopté à l'unanimité :

« La Pensée Libre considérant le péril qu'il y aurait à l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, émet le vœu qu'une campagne active soit menée auprès des parlementaires pour empêcher la réalisation d'un pareil projet et engage républicains à prévoir et fêter comme il convient toute fête nationale 14 Juillet ».

Le bureau de la Fédération fut ensuite reconstitué de la façon suivante : Me Tellier fut réélu président par acclamations ; vice-présidents, MM. Duvinage, de Cambrai ; le docteur Dupré, adjoint à Roubaix ; Lesage, de Dunkerque ; Lièvin, d'Hazebrouck ; Tison, de Valenciennes ; Maillard, d'Avesnes ; secrétaire, Me Moithy ; secrétaire-adjoint, M. Rayet, président de l'Association des Etudiants Républicains Libres Penseurs ; trésorier, M. Guydé, de Croix ; trésorier-adjoint, M. Drieux, de La Madeleine.

L'eau Minérale de St-Amand (Source Verbon)
Radioactivité 1.38 milligr. minute. Cette eau est une des plus radioactives de France.
7245

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Graves bagarres EN BELGIQUE

4 morts, dont 2 enfants. — 2 blessés

Bruxelles, 3 juin.

Des bagarres ont éclaté dans différentes villes de la Belgique, à la suite des élections législatives d'hier. A Liège, la gendarmerie a chargé la foule devant l'hôtel Populaire, où les manifestants se montraient agressifs, paraît-il. Il y a 3 morts, dont 2 enfants.

A Koekelverque, près de Bruxelles, une bagarre a éclaté entre ouvriers catholiques et socialistes ; on compte 1 mort et 2 blessés.

Enfin, on signale des échauffourées à Mons et dans différentes villes du Borinage.

Les détails manquent.

L'échauffourée de Liège

Les morts seraient au nombre de 4 ; les blessés au nombre de 15. — Les tramways renversés. — Les gendarmes tirent sur la foule. — La grève générale.

Bruxelles, 3 juin.

L'échauffourée de Liège, a été provoquée par des jeunes gens qui ont enlevé le drapeau national arboré à la façade d'un habitement catholique.

Ces jeunes gens se sont ensuite rendus place Verte, suivis de nombreux manifestants.

Lorsque la garde civique est arrivée, les manifestants avaient renversé trois tramways et s'étaient fait une barricade.

Le député Troclet a harangué la foule, l'exhortant au calme, à ce moment la gendarmerie est arrivée sabre au clair.

Un roup de feu partit de la foule ainsi que plusieurs projectiles ; les gendarmes répondirent en tirant sur les manifestants.

On compte 4 tués et 15 blessés.

A VERVIERS ET A SERAING, PRÈS DE LIÈGE, LA GRÈVE GÉNÉRALE EST DÉCLARÉE.

Le Départ de la Reine de Hollande

LE PASSAGE A FEIGNIES

Les trois royal hollandais est sorti de France lundi soir à 7 h. 17 par la gare frontière de Feignies.

Il a stationné quinze minutes en gare pour le ravitaillement des machines.

M. le préfet du Nord et M. le sous-préfet d'Avesnes ont salué la reine et le prince au nom du gouvernement. La reine a prié M. Trépont de transmettre ses remerciements au Président Fallières pour le bon accueil reçu à Paris.

Une compagnie du 145e rendait les honneurs avec musique et drapeau ; la gare était pavoisée aux couleurs françaises et hollandaises.

A l'arrivée et au départ du train royal, la musique a joué l'hymne hollandais et la *Marseillaise*. Un magnifique bouquet destiné à la princesse Juliana a été offert à la reine par une mignonne fillette, Mlle Suzette Pernin ; la reine l'a embrassée.

Le public a longuement acclamé les souverains qui ont salué à différentes reprises.

Le service d'ordre était assuré par 150 hommes sous la direction de la gare, la douane, la gendarmerie et les gardes forestiers ; la voie était gardée sur tout le parcours du train royal. M. Maffet, commissaire spécial à la gare du Nord à Paris, a accompagné les souverains jusqu'à Quévy (Belgique).

La Grève de Londres

La grève est toujours indécise, les autorités du port de Londres annoncent officiellement que 6.000 hommes environ ont repris aujourd'hui le travail sur 46 navires.

D'autre part, près de 1.000 ouvriers du bâtiment, employés dans les docks ont répondu aujourd'hui à l'appel de leur syndicat et ont fait cause commune avec les mécontents.

Le secrétaire de la Fédération des ouvriers a déclaré : « Les docks fourmillaient ce matin, de travailleurs, mais nous sommes même embarrassés pour choisir le personnel ; dans l'Albert dock, par exemple, nous avons plus d'ouvriers que nous ne pouvons en occuper.

« Un certain nombre de bateaux sont encore dirigés sur d'autres ports, mais leur nombre est restreint, la seule difficulté, c'est que nous n'avons pas assez de débardeurs. »

Le curé disparu

Angers, 3 juin.

Les recherches effectuées dans les fossés et buissons avoisinant le Maine, dans le canal des Pontes à Chalm et de plusieurs points pour retrouver l'abbé Pilon sont restées infructueuses.

Le juge d'instruction, poursuivant son enquête, a entendu aujourd'hui les personnes habitant le presbytère de l'église Saint-Serge.

La juge a interrogé les vicaires de l'église Saint-Serge ainsi que la domestique et le garçon du presbytère, sur les circonstances qui ont précédé et suivi le départ de l'abbé.

Tous les témoins ont déclaré n'avoir entendu rien de suspect pendant la nuit.

L'affaire reste toujours aussi obscure, cependant l'hypothèse d'une fugue que l'on avait envisagée, paraît de moins en moins probable.

AU MAROC

Fez débloqué

Fez, 2 juin.

La victoire remportée le 1er juin par la colonne Gouraud a momentanément découragé la hacka ennemie. Celle-ci, qui se préparait à une troisième attaque de la ville, a été en grande partie mise en fuite et a subi de lourdes pertes.

Les pertes françaises paraissent s'élever, d'après les premiers chiffres, à 12 tués (dont un officier), et à 31 blessés (dont trois officiers).

Le camp de la harka a été incendié. La tente du chef a été prise. L'opération a dû continuer aujourd'hui car des rebelles restent en nombre sur les sommets du Zelagh.

Ce brillant fait d'armes va donner à nos troupes quelques jours de répit, pendant lesquels les renforts arriveront. On peut donc, sans trop s'avancer, considérer Fez comme hors de danger.

APRÈS LA VICTOIRE

Fez, 2 juin.

Le colonel Gouraud, après avoir franchi le col de Bou-Chia-Ben-Boughadia, est rentré à Fez.

Le général Lyautey, en raison de l'attitude correcte de la population, a décidé de faire remise de l'amende qu'il avait infligée à la ville. Cette nouvelle a été accueillie avec joie par les indigènes.

On attend les renforts envoyés de France par petits paquets jusqu'à concurrence des 7.000 hommes prévus. Il est probable qu'ils seront tous arrivés à Fez le 15 juin.

DANS L'EST MAROCAIN

Oran, 2 juin.

La situation est aussi satisfaisante que possible sur la Moulouya où l'impression produite par la reconnaissance du colonel Girardot est excellente. Le colonel fait route vers Guercif où le général Alix a donné rendez-vous aux notables des Haouarna qui ont demandé l'aman.

UNE IMPOSANTE CÉRÉMONIE

Tanger, 3 juin.

On mande de Fez à la date d'aujourd'hui, que ce matin, à 9 heures, une émouvante cérémonie a eu lieu, à la mémoire des officiers tués au combat du 25 mai, et à l'occasion des obsèques des morts de la colonne Gouraud.

Toutes les troupes de la garnison rendirent les honneurs en adressant aux victimes le suprême adieu.

Le général Lyautey a fait l'éloge des troupes coloniales et de leur chef ; les paroles du général ont produit une profonde impression sur tous les assistants.

Tanger, 3 juin.

Hier, au moment de la rentrée à Fez de la colonne Gouraud, le sultan a manifesté le désir de passer la revue des troupes.

Celles-ci ont alors défilé devant lui.

Collision de Tramways à Ivry

Vingt-cinq blessés

Paris, 3 juin.

A six heures, ce matin, une collision de tramways s'est produite devant le 82 de la route de Choisy, à Ivry.

Par suite d'un mauvais aiguillage, le tramway se dirigeant vers le Châtelet et celui allant à Vitry se sont heurtés très violemment. Les deux voitures ont été fort endommagées. Vingt-cinq voyageurs ont été blessés, la plupart légèrement.

Deux, néanmoins, sont assez sérieusement atteints.

LILLE

Les voleurs à l'œuvre

Contre la bonne du pain

Depuis une quinzaine de jours, M. Emile Pauquenoy, garçon boulanger, au service de M. Deconster, place du Château, 2, constatait qu'on lui dérobait journellement deux ou trois pains de trois livres. Il était très ennuyé parce que sa probité était suspectée et que son salaire était diminué des retenues faites par son patron.

Il surveilla avec soin sa charrette et aperçut, samedi dernier, son voleur, à l'angle des rues des Postes et des Pyramides. Il décida de le pincer en flagrant délit, et lundi, vers quatre heures, il se mettait à sa poursuite au moment où il s'en allait avec deux pains. Il le rattrapa et le conduisit au poste du 4e arrondissement ; c'est un jeune frauduleur, sans domicile, Alphonse Bouquet, 17 ans, qui a quitté depuis longtemps le Rogis de ses parents, d'honnêtes gens, lassés de son incondulte. Il a refusé de donner le nom d'un individu qui se trouvait avec lui et qui prit la fuite.

Chou blanc

En l'absence de M. Cramme, des malfaiteurs visitèrent, dimanche soir, l'appartement qu'il occupe, 9, rue du Plat, après en avoir fracturé la porte. Ils fouillèrent tous les meubles sans trouver le magot qu'ils espéraient.

Une enquête a été ouverte par M. Marmontel, commissaire de permanence.

Appartement cambriolé

Dimanche, entre midi et 2 heures, des cambrioleurs se sont introduits chez M. Joly, accordeur de piano, 185, rue Solférino, et, après avoir fracturé les tiroirs, se sont emparés d'une somme de 400 francs.

Une enquête est ouverte.

Vingt francs disparaissent

Dimanche soir, Mme veuve Jeunieux, demeurant 27, rue Léon-Gambetta, a eu la douloureuse surprise de constater en rentrant chez elle la disparition de 20 francs.

Elle a déposé une plainte.

Les économies s'envolent

Lundi matin, M. Agathon Crousel, domestique, demeurant rue de Constantine, 42, a constaté qu'une somme de 340 francs placée dans un coffret avait disparu.

M. Crousel soupçonne un individu à qui il donna l'hospitalité il y a quelques jours.

Adieu la poule au pot

Des malandrins se sont introduits chez M. Laby, chaudronnier, rue de Madagascar, et lui ont emporté une poule.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE

Réunion de la Commission des Finances, le mercredi 5 juin, à 5 heures et demie.

Réunion de la Commission politique, le mercredi 5 juin, à 5 heures 1/4.

MM. les Membres faisant partie de ces 2 Commissions, sont priés de bien vouloir sans faute y assister.

MM. les Membres du Conseil de Direction font de droit partie de ces Commissions.